



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2022-2023
PV n°8: réunions décentralisées.

1) Réunion du 7 février 2023 à 19h00 à Fleurus

Présents: Pour le groupement des Parlementaires: F. Appels, R. Appels, M. Fohal,
Pour le Conseil d'Administration: M.T. Joliet
Pour le Comité Provincial: C. Notelaers, P. Bolssens
Pour le Conseil Judiciaire Provincial: A. De Smet. D. Vandystadt
Invité: E. Laplume
Excusé: P. Thomas, Trésorier général.

Fabrice Appels ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et souhaite la bienvenue à chacun. Les clubs suivants sont représentés: Olympic Mont-sur-Marchienne, Spirou Ladies Charleroi, Royal Eclair Pont de Loup, US Vieux Campinaire, BC Mons Capitale, CFB Fleurus, JS Luttre.

Fabrice présente le projet AWBB 2024 initié par le Conseil d'administration et les différents groupes de réflexion dans lesquels deux parlementaires par province (ou un parlementaire et un membre de club) seront actifs avec deux membres du conseil d'administration.

A. Il invite ensuite les membres présents à poser leurs questions.

Le secrétaire de l'Olympic Mont-sur- Marchienne détaille les principales questions qu'il avait préalablement transmises par email:

1."Concurrence" dans les organisations et nouveau calendrier scolaire

Il décrit une sorte de concurrence entre les différentes activités organisées par l'AWBB en plus des championnats et des coupes et qui ne laissent que peu de place aux activités propres de clubs (tournois et autres) pourtant indispensables. De plus, le nouveau calendrier scolaire complique les possibilités d'activités.

MT Joliet (pour le régional) et C. Notelaers (pour le provincial) décrivent les difficultés à résoudre en fonction du calendrier scolaire et des we protégés pour les activités organisées. Ils feront au mieux mais il ne sera pas possible d'éviter de jouer lors de certains congés. Christophe interroge les clubs présents au sujet du we des finales de coupe du Hainaut: les clubs préfèrent-ils que les finales ne se déroulent pas durant un congé scolaire? La réponse est affirmative. Christophe précise que les matchs de play offs et de qualification en fin de saison se dérouleront en mai soit durant les congés scolaires.

2 Différence de règlements entre coupe provinciale et AWBB

En coupe provinciale, dès qu'un joueur de - de 23 ans a été inscrit sur la feuille en régionale, le joueur ne peut plus être aligné en coupe provinciale. Ce qui n'est pas le cas en coupe régionale, où certains clubs alignent même des joueurs de nationale. Pourquoi ces différences de règlements? C. Notelaers précise que dans l'esprit des créateurs de la coupe provinciale, cette compétition est prévue pour les équipes évoluant en provinciale et réservée à celles-ci. Il n'entre pas dans leurs intentions de modifier cela. Le règlement de la coupe régionale permet à un moins de 23 ans de jouer car il n'existe pas de coupe nationale (au niveau TDM). C'est donc pour permettre aux joueurs de tous les niveaux de pouvoir disputer une coupe. Ce n'est pas le cas au niveau provincial.

3. La réforme du PM12

Le secrétaire dénonce des situations anormales permises par les textes du nouveau PM12.
Ses questions principales sont les suivantes:

1. Certains clubs échappent à tout paiement d'indemnités de formation dans le cas où leurs joueurs ont été mutés dans un autre club avant 18 ans puis jouent en équipe sénior, ou ont été mutés durant la période transitoire.

Même problème pour un joueur de 15 ans qui passerait du club A au club B et y resterait le reste de sa carrière au club B. Le club A ne touchera jamais indemnités de formation pour son joueur resté 10 ans au club.

Fabrice Appels répond qu'effectivement les textes précisent que c'est une mutation ou une réaffiliation après le 30 juin 2022 qui déclenche le processus d'attribution des frais de formation. Les Parlementaires du Hainaut avaient proposé un autre texte dans lequel tout alignement en sénior donnait lieu à indemnité de formation. Mais ils n'ont pas été suivis en assemblée générale. Fabrice déclare que cette disposition sera à nouveau défendue, afin d'obtenir l'égalité entre les clubs et les joueurs.

2 Le secrétaire de l'Olympic souligne une contradiction en ce qui concerne les critères d'alignement: les textes parlent tantôt des matchs de championnat et tantôt des matchs de coupe et de championnat.

Pourquoi est-ce que l'alignement d'un joueur de moins de 18 ou 21 ans en coupe ne serait pas valable?

C'est en tout cas ce point de règlement qui a été pris en compte cette saison.

Fabrice répond qu'effectivement le texte devrait être modifié.

6. Dans le décompte reçu par mon club il apparaît que pas loin de 50.000 € vont revenir dans les caisses de l'awbb par le mécanisme en place et les clubs ayant disparus. Est-ce que vous confirmez bien que ce montant va venir gonfler le fond des jeunes et donc sera redistribué au club au prorata des équipes de jeunes alignées cette saison ?

La réponse est affirmative, tous les clubs alignant des équipes de jeunes profiteront d'un retour à ce sujet.

7. Lorsqu'un coach a suivi deux formations différentes : une pour le mini et une pour le maxi il faut activer deux licences techniques différentes et donc payer deux fois. La réponse transmise par Pierre Thomas , responsable de la cellule informatique, est que lors de la demande de licence technique, les deux licences pour un même coach peuvent être demandées sur le même document informatisé, ce qui alors ne déclenche pas deux fois les frais de licence.

Les participants à la réunion échangent leurs idées et avis sur les sujets abordés dans ces questions.

B. M.T. Joliet présente le projet de réforme du règlement du championnat régional en jeunes.

Les grandes lignes directrices sont les suivantes:

- Création de catégories de 2 années de naissance (ou 3 en U19 et U21) mais accessible sous conditions dans chaque championnat régional (avec suppression des U15 et U17)
- Création de deux divisions par catégorie de jeunes : Jeunes régionaux JR1 et Jeunes régionaux JR2 ;
- Maintien du tour national et organisation de play-off régionaux et d'un challenge pour les autres équipes
- Organisation de play down pour désigner les équipes qui perdaient la priorité d'évoluer dans le championnat régional.
- Accession des champions provinciaux aux championnats régionaux
- Rédaction d'un classement par catégorie appelé à définir les priorités pour la participation aux championnats régionaux suivants

Des mesures transitoires sont prévues pour la saison 2023-2024 dont la plus importante est le fait que toutes les équipes inscrites et ayant terminé le championnat 2022-2023 pourront s'inscrire la saison prochaine.

Les préinscriptions seraient demandées pour le 1er avril 2023 et les inscriptions officielles des équipes pour le 21 mai 2023.

Les textes définitifs sont à rédiger et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 25 mars 23.
Elle répond ensuite aux différentes questions posées et apporte les précisions demandées par les clubs.

F. Appels remercie les participants et le club CFB Fleurus qui nous accueille, puis clôture la réunion à 20h45.

2) Réunion du 16 février 2023 à 19h00 à Flénu.

Présents: Pour le groupement des Parlementaires: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire, A. Dupont, JM Raquez.

Pour le Conseil d'Administration: S. Faraone, M.T. Joliet

Pour le Comité Provincial: C. Notelaers, P. Bolssens, L. Capron

Pour le Conseil Judiciaire provincial: A. Pottiez, A. De Smet, F. Duplaquet, D. Vandystadt

Invité: E. Laplume

Excusé: P. Thomas, Trésorier général.

Fabrice Appels ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et souhaite la bienvenue à chacun.

Les clubs suivants sont représentés: BCJ Ressaix, BCL'9 Flenu, JS Cuesmes, BC Mons Capitale, GGBC Colfontaine, BSGU Boussu Saint Ghislain

Fabrice invite les clubs à poser leurs questions.

Les préoccupations des clubs sont globalement identiques à celles évoquées par les clubs lors de la réunion de Fleurus, à savoir le calendrier scolaire et les compétitions de basket, ainsi que le PM12.

Fabrice s'en réfère aux questions et réponses lors de la réunion précédente à Fleurus (*merci au lecteur de s'en référer au rapport de la réunion du 7/2/23 ci-dessus*)

Le secrétaire de GBBC Colfontaine (V. Javeline) demande la signification du terme «régularisation» figurant dans les documents reçus pour l'application du PM 12. Christophe répond que dans cette rubrique est repris la part du montant qui est rendu au dernier club ayant payé une indemnité de formation à titre de régularisation de l'ancien système. Il précise que selon les informations reçues de Pierre Thomas, Trésorier général, les factures partiront cette semaine.

Le même secrétaire demande si c'est bien une mutation en fin de saison qui déclenche l'attribution de frais de formation. La réponse est affirmative.

Le représentant de BCJ Ressaix (A. Pourtois) demande des précisions quant au calendrier des compétitions et le calendrier scolaire. Marèse et Christophe répondent (*voir ci dessus*)

Christophe demande aux clubs présents leur avis concernant l'organisation des finales de coupe en dehors des congés scolaires ou durant ceux-ci. La réponse des clubs est unanime et est favorable à l'organisation des finales de coupe en dehors des congés scolaires.

M.T. Joliet présente le projet de réforme du règlement du championnat régional jeunes (*voir compte-rendu ci-dessus*) et répond aux questions posées.

F. Appels remercie les participants et le club qui nous accueille (L'9 Flenu), puis clôture la réunion à 20h55.

3) Réunion du 21 février 2023 à 19 h à Kain.

Présents: Pour le groupement des Parlementaires: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, A. Dupont
Pour le Conseil d'Administration: B. Scherpereel, P. Thomas.
Pour le Comité Provincial: C. Notelaers, P. Bolssens, L. Capron, S. Vankeersbulck
Pour le Conseil Judiciaire Provincial: A. Pottiez, A. Desmet, D. Vandystadt
Invité: Eric Laplume
Excusées: AM Sferrazza , C. Grégoire.

Fabrice Appels ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et souhaite la bienvenue à chacun.

Les clubs suivants sont représentés: ABC Tremplin Mouscron, CBR Fraternité, Aste Kain, TEF Kain.

Les préoccupations des clubs sont globalement identiques à celles évoquées par les clubs lors de la réunion de Fleurus, à savoir le calendrier scolaire et les compétitions de basket, ainsi que le PM12.

Fabrice s'en réfère aux questions et réponses lors de la réunion précédente à Fleurus (*merci au lecteur de s'en référer au rapport de la réunion du 7/2/23 ci-dessus*)

-Christophe demande aux clubs présents leur avis concernant l'organisation des finales de coupe en dehors des congés scolaires ou durant ceux-ci. La réponse des clubs est unanime et est favorable à l'organisation des finales de coupe en dehors des congés scolaires.

-Tenant compte que M.T. Joliet, Présidente du département championnat est excusée à cette réunion, Eric Laplume, membre du groupe de travail «réforme du règlement du championnat régional jeunes» expose les grandes lignes du projet (*voir compte-rendu ci-dessus*) et répond aux questions posées.

-une discussion s'engage au sujet des lettres de sortie nécessaires pour les joueurs étrangers qui ont été affiliés à l'étranger et Christophe rappelle les modalités à ce sujet.

-le secrétaire de CBR Fraternité (M. Demets) rappelle les difficultés pour les clubs de trouver des parents comme délégués et faire la feuille de match et demande au CP plus de tolérance avant l'application des amendes pour feuilles incomplètes ou erronées. Christophe répond que cette tolérance existe en début de saison mais qu'elle a forcément ses limites.

-la question du délai préalable à la demande de modification de calendrier revient et Christophe rappelle que la tolérance est de deux jours alors que les statuts en prévoient quinze. Le CP ne peut pas aller plus loin dans cette tolérance.

-la question du respect des règles pour les rencontres de minibasket revient elle aussi. S. Vankeersbulck répond que des visionnements (intervisions) sont faits ponctuellement et que la bonne volonté de chacun est nécessaire pour le respect des règles.

F. Appels remercie les participants ainsi le club qui a accueilli cette réunion (ASTE KAIN), et clôture la réunion à 21h00.

APPELS Fabrice
Président

FOHAL Michel
Secrétaire